

LE P'TIT BAHUT

MARS 2020 N° 121



Journal indépendant et sans prétention, fait par des camping-caristes pour d'autres,
sous le contrôle du CCA 16 clos Blain 45450 FAY AUX LOGES

Après l'hiver



*N'attendez pas de moi que je vais vous donner
Des raisons contre Dieu que je vois rayonner ;
La nuit meurt, l'hiver fuit ; maintenant la lumière,
Dans les champs, dans les bois, est partout la première.
Je suis par le printemps vaguement attendri.
Avril est un enfant, frêle, charmant, fleuri ;
Je sens devant l'enfance et devant le zéphyre
Je ne sais quel besoin de pleurer et de rire ;
Mai complète ma joie et s'ajoute à mes pleurs.
Jeanne, George, accourez, puisque voilà des
fleurs.*



*Accourez, la forêt chante, l'azur se dore,
Vous n'avez pas le droit d'être absents de l'aurore.
Je suis un vieux songeur et j'ai besoin de vous,
Venez, je veux aimer, être juste, être doux,
Croire, remercier confusément les choses,
Vivre sans reprocher les épines aux roses,
Être enfin un bonhomme acceptant le bon Dieu.*

*Ô printemps ! bois sacrés ! ciel profondément bleu !
On sent un souffle d'air vivant qui vous pénètre,
Et l'ouverture au loin d'une blanche fenêtre ;
On mêle sa pensée au clair-obscur des eaux ;
On a le doux bonheur d'être avec les oiseaux
Et de voir, sous l'abri des branches printanières,
Ces messieurs faire avec ces dames des manières.*



Le Printemps

*Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire !
Voici le printemps ! mars, avril au doux sourire,
Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux mois amis !
Les peupliers, au bord des fleuves endormis,
Se courbent mollement comme de grandes palmes ;
L'oiseau palpite au fond des bois tièdes et calmes ;
Il semble que tout rit, et que les arbres verts
Sont joyeux d'être ensemble et se disent des vers.
Le jour naît couronné d'une aube fraîche et tendre ;
Le soir est plein d'amour ; la nuit, on croit
entendre,
A travers l'ombre immense et sous le ciel
béné,
Quelque chose d'heureux chanter dans
l'infini.*



CAMPING-CAR ASSOCIATION

Association d'utilisateurs de camping-car, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture de Seine et Marne
 Le 12 septembre 1991 sous le n° : W773000236
 Association bénéficiaire de l'immatriculation voyages de la FFACCC
 3 rue Danton-Espace Danton-1^{er} étage 92240 MALAKOFF
 Matricule Voyages N° IMO 75100284 – Assurance : MACIF N° 15195976
 Téléphone : **NUMERO VERT (gratuit)** 0800.800.158 Email : sec.ffaccc@orange.fr

Président

DOUCHIN Michel

Siege Social du Club

16 Clos Blain
 45450 FAY AUX LOGES
 Tél : 02 38 44 08 85
 Mob : + 33 6 31 84 40 09

Courriel : michelcca@orange.fr

Secrétariat

11 rue de la Maladrerie
 77540 ROZAY EN BRIE
 Tel : 01 64 25 71 02

Mob : +33 6 82 59 79 34

Courriel : campcarasso@orange.fr

Le P'tit Bahut

ISSN : 2558-5746

Bulletin trimestriel du Camping Car Association
 Mars-Juin-Septembre-Décembre

Ce bulletin n'est pas destiné à la vente, mais
 réservé à l'information des membres du club.

La correspondance pour le journal doit être
 adressée 45 jours avant la parution au rédacteur

Rédacteur P'tit Bahut

HENRY Daniel

Courriel : campcarasso@orange.fr

ADHESION AU CLUB

Cotisation annuelle : pour 2019
 (Avec protection juridique) 64.00 €
 Abonnement à la revue : 38.00 €

LISTE DE NOS ANNONCEURS

Président d'honneur : DURAND Jacques

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2019 / 2020

Président : DOUCHIN Michel
 Vice-Président et
 Délégué FFACCC: ROCHET Gérard
 Trésorier : DUJARDIN Alain
 Secrétaire et
 Trésorière adjointe : HENRY Françoise
 Rédacteur P'tit Bahut et
 Délégué FFACCC : HENRY Daniel
 Recrutement : DOUCHIN Michel
 Membre : SALMON Daniel
 Membre : GAGNOT Patrick
 Internet : DOUCHIN Michel - HENRY Daniel

SOMMAIRE

Page 2	Calendrier des sorties
Page 3	Le mot du président
Pages 4 à 8	Découverte du Morvan
Pages 9 à 10	Festival Port sur Saône (CCCEst)
Pages 11 à 13	Information Alden
Pages 14 à 16	Festival Confolens (ACCAP)
Pages 17 à 20	Circuit Franche-Comté (CCCNP)
Pages 21 à 22	La FICM
Pages 23 à 24	32 ^{ème} Fête du Pain à MENSIGNAC
Pages 25 à 26	Les Jeux d'Emilien
Page 28	Réponses aux jeux

Prochain n° du P'tit Bahut : Juin 2020

Date limite des textes à paraître le 14 Mai 2020

Les articles publiés dans cette revue engagent la responsabilité de leurs auteurs
 Le club et le responsable de la publication ne peuvent en aucun cas être engagés par le contenu de ceux-ci

CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2020 et 2021 du CCA

En Avril – Mai 2020	A l'étude
Du 22 Aout au 06 Septembre 2020	Le Morvan (Annick et Michel DOUCHIN)
Du 11 au 17 Octobre 2020 sortie AG du CCA	Dans l'Yonne (Annick et Michel DOUCHIN)
Le 18 Octobre 2020 AG du CCA	Dans l'Yonne (Annick et Michel DOUCHIN)

CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2020 ouvertes aux Clubs de la FFACCC

Du 07 au 21 Mai 2020	Circuit en Franche-Comté (CCCNP)
Du 04 au 09 Août 2020	Festival international PORT SUR SAÏNE (CCCEst)
Du 10 au 16 Août 2020	Festival de CONFOLENS (ACCAP)

CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2020 et 2021 DE LA FACCC

Du 14 au 16 Avril 2020	CA printemps FFACCC à Gray (Haute-Saône) CCC EST
Du 12 au 17 Mai 2020	43 ^{ème} EURO CC à AMPOSTA (province Taragona Espagne)
Du 18 au 24 Mai 2020	43 ^{ème} EURO CC à AMPOSTA prolongation
Du 19 au 25 Septembre 2020	Découverte de Paris (FFACCC et CCCRA)
Du 26 Septembre au 04 Octobre 2020	SALON du BOURGET
Du 07 au 12 Novembre 2020	Forum des voyages et CA/AG FFACCC à Autun (Haute-Saône)
Mars-Avril	CA de printemps FFACCC
Du 13 au 18 Avril 2021	EURO CC 2021 à LUNEBURG (Le Reisemobil) Allemagne
Du 19 au 25 Avril 2021	Prolongation à DRAGE près de HAMBOURG

Si vous avez une idée de sortie ou envie d'en organiser une n'hésitez pas.

Le bureau du CCA sera à vos côtés. OSEZ INVESTISSEZ-VOUS !

N.B : Toutes les indications concernant ces sorties peuvent subir des modifications indépendantes de notre volonté

LE MOT DU PRESIDENT

Bonjour les amis,

Je suis content de vous retrouver malgré un début de printemps qui risque de s'annoncer difficile à cause de l'arrivée du "Coronavirus".

Comme vous le savez peut-être, je devrais normalement être absent (si aucune difficulté liée au virus ne vient modifier mon départ) de Mai à Juillet 2020 avec huit équipages du club pour un voyage en Biélorussie / Russie.

Cette année, exceptionnellement, il n'y aura donc pas d'autres sorties de proposées, avant la balade dans le Morvan du 22 Août au 06 Septembre 2020 réalisée par mes soins.

En effet, parmi les adhérents qui m'accompagnent dans ce voyage, pas mal d'entre eux sont organisateurs de sorties.

Je sais que certains d'entre vous désiraient s'investir cette année pour préparer quelque chose en Avril ou Mai, mais que suite à des obligations ou problèmes perso, cela n'a malheureusement pas pu être réalisé. Ce n'est donc que partie remise pour l'année prochaine...

N'oublions pas qu'il y a la petite sortie + l'AG du club qui aura lieu dans l'Yonne du 11 au 17 Octobre inclus.

Je tiens à rappeler aussi, qu'il y a des sorties proposées par les autres clubs et qui peuvent peut-être en intéressés quelques-uns. Celles-ci sont consultables sur notre site internet en accès libre à tout le monde... dont je vous rappelle l'accès :

<https://camping-car-association.fr/>

D'ici fin Mars ou début Avril, je vais vous faire parvenir un code d'accès personnel (par équipage) pour l'accès au site internet, en tant qu'adhérent.

Avec ce code, vous aurez accès à plus de chose qu'un accès public, dont le P'tit Bahut...

Dès cet accès, je vous demanderai à tous d'essayer de le consulter assez souvent. Vous y trouverez toutes les dernières infos intéressantes ainsi que les sorties proposées soit par le CCA ou la FFACCC (les autres clubs).

Il faudra le faire vivre et pour cela j'aurai besoin de vous... Vous aurez la possibilité d'y insérer un article avec des photos ou une recette de cuisine (pourquoi pas) ou même encore mieux, des idées pour une sortie ou autres (après validation par mes soins). Toutes les idées seront les bienvenues.

A la prochaine AG en Octobre, je vous ferai une démonstration sur écran.

En attendant, je vous souhaite de belles promenades et vous demande d'être très vigilant (face à ce virus) dans vos déplacements privés.

Merci,

Votre président,



Découverte du Morvan entre l'Yonne et la Nièvre. **Du Samedi 22 Août au 06 Septembre 2020 au matin.**

1^{er} JOUR : Matin : Accueil sur le parking de la maison de santé à St Sauveur en Puisaye 89520

Après-midi : Vers 15h00 visite commentée de la maison de Colette. Durée +- 1h30 Nuit sur place

2^{ème} JOUR :

Matin : Départ pour le parking du champ de foire à Treigny 89520 (+- 10km)
Déjeuner dans les C-Cars.

Après-midi : Départ en covoiturage pour le parking du site de Guédelon (+-4km)
: Visite guidée du site (1h30) et visite libre du reste du site puis retour sur le parking de Treigny et nuit sur place.



3^{ème} JOUR :

Matin : Départ pour Vézelay 89450. (60km)
soit Parking du Clos, (parking payant)
soit parking des cars, (parking payant)
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : départ à pied (+-1km en légère pente) pour visite guidée de la ville et de la Basilique (+-2h00)
En soirée : départ pour le camping de Saint-Père (+-4km) **1^{ère} nuit sur place**



4^{ème} JOUR :

Matin : départ pour visite libre de la Saboterie, de l'huilerie et la cathédrale à pied, ou en vélo pour ceux qui le désirent (2km)
possibilité de covoiturage pour 4 C.cars maxi...
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : Départ en covoiturage (8 C.Cars) pour parking du site des Fontaines salées +- 5km pour visite guidée (1h30)

En soirée : départ pour la brasserie, pour commentaire et dégustation de 12 bières (3cl/chacune)

2^{ème} nuit au camping de St Père.

5^{ème} JOUR :

Matin : Départ pour le parking du Château de Bazoches 58190 (10km)
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : Visite commentée du Château (1h30) Nuit sur place



6^{ème} JOUR :

Matin : Départ pour l'aire de stationnement de Château Chinon 58120 (49km)
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : Montée pédestre au Calvaire pour beau point de vue (1,5km).
En soirée : départ pour le parking de Bibracte 71990 (26km) Nuit sur place

7ème JOUR :

Matin : Déplacement avec la navette gratuite et visite guidée du site (2h00)

En fin de matinée, nous irons faire la dégustation de vins Antiques ou Cervoises.
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : 15h00 visite guidée du Musée.

En soirée : départ pour le parking de l'Église à Glux-en-Glenne 58370 (5km).
19h30 : repas à la ferme auberge et Nuit sur place.



8ème JOUR :

Matin : départ pour Autun 71400 Parking de la Maladière (27km).
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : départ en covoiturage... pour RDV à la vieille cité pour visite guidée.

Nuit sur place.

9ème JOUR :

Matin : départ pour Montsauche-les-Settons 58230 parking place de l'Ancienne Gare (44km)
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : Covoiturage avec 5 C-cars pour Lac des Settons (balade en bateau promenade sur le lac) 1km
parking C-Car. Retour à Montsauche les Settons et Nuit sur place ou au Camping...



10ème JOUR :

Matin : départ pour Aire de camping-car de Quarré les Tombes 89630 (22km)
Déjeuner dans les C-Cars.

Après-midi libre. Possibilité d'aller à la chocolaterie. Nuit sur place

11ème JOUR :

Matin : départ pour Avallon 89200 Parking rue de l'Hôpital (20km).
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : visite guidée de la ville Nuit sur place



12ème JOUR :

Matin : départ pour Arcy-sur-Cure 89270 (20km) parking privé des grottes.
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : visite commentée des grottes ... et une petite randonnée pédestre libre le long de l'Yonne 3 à 4 km.
Nuit sur place

13ème JOUR :

Matin : Départ pour aire de service à Cravant 89460 GPS : entre Arcy sur Cure et Auxerre (à 14km), puis départ en covoiturage pour parking des caves de Bailly Lapierre 3 quai de l'Yonne 89530 (27km). (Attention !!! parking très petit).

Visite de la cave + dégustation de 2 verres de vins pétillants.

Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : départ pour le parking (quai de l'ancienne Abbaye) Auxerre 89000(12km).

Visite guidée de la ville (1h30) à 15h30.

Nuit sur place



14ème JOUR :

Matin : Départ sur le parking du champ de foire de Chatillon sur Loire 45360 (74km).
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi : libre (balade à pied le long de la Loire ou balade en vélo, visite de la ville et du port etc....)

Nuit sur place

Fin de la sortie pour ceux qui ne viendront pas le lendemain à La Motte Beuvron, pour spectacle Pyrotechnique

15 ème JOUR : (Journée en Option)

Matin : Départ pour le parking de l'hippodrome de la Motte Beuvron 41100 (60km).
Déjeuner dans les C-Cars

Après-midi libre

Soirée : Départ à pied au spectacle pyrotechnique (durée 2h30)
Nuit sur place.



16 ème JOUR : Dimanche 06 Septembre 2020

Fin de cette balade...

Cette sortie sera limitée à 16 Camping-cars maximum, vu la difficulté rencontrée pour certains stationnements...

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en cas de besoin...

Information concernant la sortie dans le Morvan.

Au moment de l'édition de ce P'tit Bahut de Mars 2020) je ne suis pas encore en mesure de vous communiquer un prix pour la sortie, vu le retard pour les réponses de certaines réservations de visites et les accords pour les stationnements (cause élections Municipales).

Vous recevrez donc le contrat de vente avec le programme définitif, plus tard et par courrier.

Je m'excuse d'avance, mais vu la difficulté pour certains stationnements, je ne pourrai malheureusement pas prendre, plus de 16 équipages pour cette sortie.

*Attention !!! Il y a un peu de marche à pied de prévue...
(Prévoir de bonnes chaussures).*

Important : Il y a une Option qui vous est proposée en fin de programme.

Il s'agit du spectacle Pyrotechnique des Nuits de Sologne qui aura lieu le Samedi 05 septembre 2020 à Lamotte-Beuvron dans le Loir et Cher dont le programme est joint.

J'aurai besoin de connaître à l'avance les personnes intéressées par cette option, car je dois réserver les places. Le prix est de 25 euros /personne pour + - 2h30 de spectacle.

Je vous demande donc de bien vouloir me contacter par téléphone pour me dire qui serait intéressé par la sortie et par l'option supplémentaire.

Appeler moi au 06 31 84 40 09 ou 02 38 44 08 85.

Date butoir : Le 05 Avril 2020.

Michel

Nuits de Sologne

SPECTACLES PYROTECHNIQUES



SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020
LAMOTTE-BEUVRON • Loir-et-Cher

PAS DE VENTE de billets sur place le jour du spectacle



Créer un événement pyrotechnique exceptionnel à destination d'un large public.

Accueillir les spectateurs au cœur de la Sologne pour leur faire connaître cette belle région.

Transporter petits et grands dans l'univers du rêve, de la magie et de la féerie.

Tels sont les défis de l'association **NUITS DE SOLOGNE**.

Ont également apporté leur soutien :



Ainsi que les communes de :

Chaumont-sur-Tharonne, La Ferté-Beauharnais, La-Ferté-Saint-Aubin, Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Neuvy-en-Sullias, Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Romorantin-Lanthenay, Saint-Viâtre, Salbris et Vouzon.

Et les Communautés de Communes :



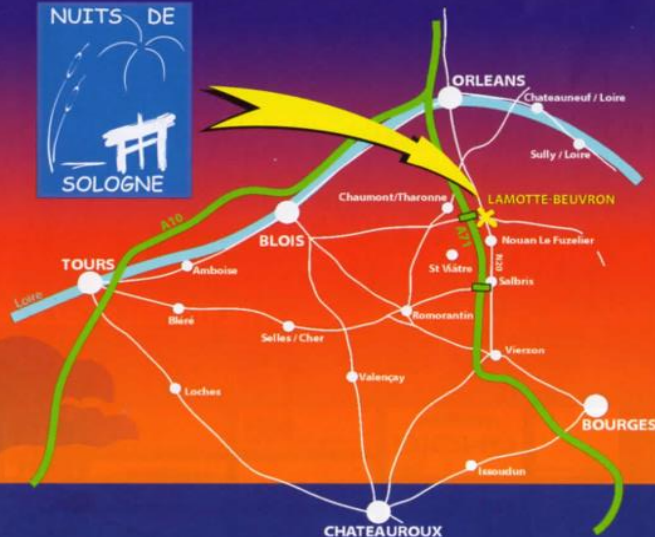
Association "**Nuits de Sologne**"
 Boîte Postale 15
 41600 Nouan le Fuzelier
 Tél. 02 38 59 98 56
asso@nuitsdesologne.com
www.nuitsdesologne.com

Ne pas jeter sur la voie publique, merci !

Conception graphique : RANA ENCENIGIDA / Impression : JCM/PRAM 06 27 76 19 58 - BEUVRON SUR BEUVRON (41)

L'Événement Pyrotechnique en Sologne

Arrivée recommandée avant 20h.



Dès 17h - Accueil Nuits de Sologne

Avec restauration rapide, buvettes, exposants et animations musicales.

Dès 20h30 - « En attendant la nuit » une animation sur scène vous permettra de patienter.

À 21h30 - 1^{er} Spectacle de feux - « L'île au trésor »

L'association **NUITS DE SOLOGNE** vous fera rêver la tête dans les étoiles pendant une quarantaine de minutes. Nos professionnels de la pyrotechnie, du son et de l'éclairage vous émouvront en vous présentant cette œuvre majestueuse et connue de tous qu'est « **L'île au trésor** ». C'est l'histoire de Jim Hawkins, un jeune homme comme les autres et sans histoires qui travaille dans l'auberge de ses parents jusqu'au jour où Billy Bones, un vieux marin, vient s'y installer. Cette rencontre et les événements qui suivirent vont faire de lui un aventurier qui embarque sur le navire l'Hispaniola à destination de l'île au trésor malgré Flint et sa bande de pirates qui veulent sa mort. Un rendez-vous à ne pas manquer dans le ciel de la Sologne !

2^{ème} Spectacle - « Symphonie Pyrotechnique 2020 »

Pour la grande joie des spectateurs, **NUITS DE SOLOGNE** proposera sa nouvelle Symphonie Pyrotechnique, parfaite harmonie entre musique et art pyrotechnique, un spectacle toujours grandiose mêlant beauté, sensibilité avec la puissance ~~sublime~~ des feux.

Création et réalisation pyrotechnique : Feux de Loire

INFOS PRATIQUES :

Accès : Parcours fléchés depuis l'autoroute A71 sortie Lamotte-Beuvron, la D2020 entre La Ferté Saint-Aubin et Salbris et à partir de Chaumont/Tharonne.

Parking : Gratuit. Spécifique pour les camping-cars. À proximité immédiate du site pour les autocars et les Personnes à Mobilité Réduite (carte et/ou macaron exigé).

Restauration : Spécialités régionales, rôtisseries, sandwiches, buvettes sur le site.

Pelouse : Sur 2 hectares de prairie.

Chaise : 10 000 places.

Tribune : 1 500 places.

Toilettes : Disponibles sur place.

Animaux : Leur présence est interdite sur le site.

Météo : Le spectacle aura lieu même sous la pluie. Il sera reporté au lendemain en cas de vent ou orage violent.

ATTENTION, pour des raisons de sécurité, aucun type de siège, même pliant, n'est accepté sur le site.

ET POUR VOTRE CONFORT...

Ce spectacle est déconseillé aux très jeunes enfants en raison de la puissance de feu. Prévoyez vêtements chauds, chaussures confortables, vêtements de pluie (parapluies déconseillés), lampes de poche. Un contrôle des sacs sera effectué à l'entrée et pourra retarder votre accès au spectacle.

Renseignements et réservations

www.nuitsdesologne.com

NUITS DE SOLOGNE

Boîte Postale 15 - 41600 Nouan-le-Fuzelier

Tél. 02 38 59 98 56

Autres points de vente

O.T. Romorantin / Lanthenay : 02 54 76 43 89

Orléans Val de Loire Tourisme : 02 38 24 05 05

Camping La Grande Sologne à Nouan-Le-Fuzelier 02 54 88 70 22 • À partir du 1^{er} avril, tous les jours de 10h à 17h30

Ticketmaster : Auchan, Cora, Cultura, E.Leclerc - www.ticketmaster.fr - 0 892 390 100 (0,45 € TTC / min) (Frais de réservation en sus)

Francebillet : FNAC, Carrefour, Géant, Système U, Intermarché - www.francebillet.com - 0 892 683 622 (0,40 € TTC / min) (Frais de réservation en sus)

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE DE PORT SUR SAÔNE Du 4 au 9 août 2020

Situation : Port sur Saône se situe à une douzaine de kilo mètres au Nord-Ouest de Vesoul.

Coordonnées GPS :

N 47 °40' 55.2" - E 6 ° 02' 23. 4"

Inscriptions : M. DRAUT Régis

54 Place Cardot

08140 – DOUZY

Tél : 03 24 26 45 19 - 06 16 56 27 92

E-mail : regis.draut@orange.fr

Organisation : Françoise et Patrick LAMARCHE

Tél : 03 84 65 56 09

Mob : 06 76 70 73 34

E-mail : lamarchepatrick@orange.fr

La municipalité de Port sur Saône et le Camping-Car Club Est vous invitent à la 31^{ème} édition de cette grande manifestation d'envergure régionale rassemblant durant six jours, plusieurs nations du monde entier, qui viennent présenter leur folklore et leur culture. Six jours donc, d'échanges et de convivialité passés à la rencontre d'autres peuples grâce aux différentes animations organisées.

Vous serez accueillis au Camping Municipal de Port sur Saône, situé à 300 mètres des spectacles et à 800 mètres du centre-ville et des commerces.

Coût du séjour : 60 € par personne.

Frais d'organisation : 10 € par véhicule.

Surcoût pour les adhérents directs à la FFACCC

(UCCF) : 10 € par équipage.

Sont inclus :

- l'emplacement sur le camping ou l'annexe jouxtant celui-ci, sans électricité durant la période. (Possibilité de branchement électrique pour un forfait de 15 € à payer sur place, dans la limite de la puissance et des prises disponibles.)

Nota : compte tenu du nombre d'arbres sur le camping, nous ne pouvons pas garantir une réception satellite pour la télévision à tous les emplacements. Mais il y aura des spectacles en salle tous les soirs.

- l'accès aux spectacles en salle climatisée et à toutes les animations extérieures du Festival durant le séjour. Avec toujours la même place réservée en tribune ou sur une chaise devant la scène.

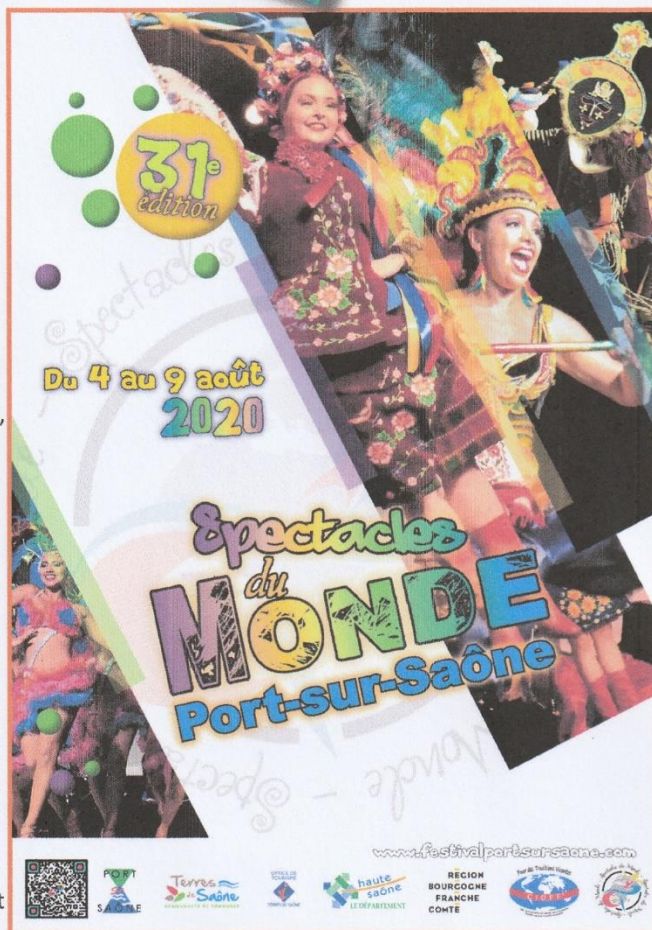
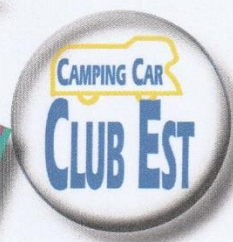
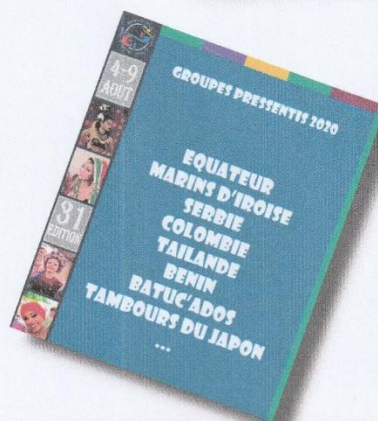
- un repas offert par la municipalité, suivi d'un spectacle «Spécial Camping-Cariste.»

- vin d'honneur et animations au cours du séjour.

Date limite d'inscription : **04 juillet 2020**

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée vers la mi-juillet 2020.

Prochaine sortie





CONTRAT DE VENTE

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE DE PORT SUR SAÔNE Du 4 au 9 août 2020



Possédez vous déjà votre plaque bleue ? NON - OUI

Nom : Prénom : N° d'Adhérent :
Nom : Prénom : Club :
Nombre de personnes : dont : adulte(s) et enfant(s) (moins de 12 ans)
Adresse : Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Portable :

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription, veuillez nous indiquer **lisiblement** votre adresse E-mail :

E-mail :@..... **OU** joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieu : Oui Remorque : Oui Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix par pers.	Nombre	Montant
Frais d'organisation - 1 ^{er} chèque : à libeller à l'ordre de ADC Port sur Saône	60 €		
Frais administratifs par équipage	10 €	1	10 €
Surcoût adhérents UCCF (par équipage)	10 €		
2 ^{ème} chèque à libeller à l'ordre du CCC Est			

Nous souhaitons, en fonction des places disponibles en salle et au camping : cerchez votre choix
- Un branchement électrique au forfait de 15 € à régler sur place : OUI - NON
- Une place sur une chaise (plus de confort) : OUI - NON

*Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.
Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.*

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) :

Oui Non

Si OUI, Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

ou : Je souscris, au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

* Tarif 2018 : 2,4 % du prix du voyage

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI

LESQUELLES :

Madame : NON OUI

LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI

LESQUELLES :

Bulletin à retourner
**IMPÉRATIVEMENT AVANT LE :
4 juillet 2020**
Accompagné des règlements à l'ordre de :
ADC et CCC EST (voir ci-contre)
Inscription et renseignements :
M. et Mme DRAUT Régis
54 place Cardot
08140 - DOUZY
Tél. fixe : **03 24 26 45 19**Tél.
Portable : **06 16 56 27 92**
E-mail : **regis.draut@orange.fr**
Nombres mini - maxi de CC : 25 - 150

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais.
Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :
- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.
Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

A
Le
Signature du participant (uniquement si toutes les rubriques sont correctement remplies.)

Réservé au CCC Est
A
Le
Signature du Club

F.F.A.C.C.C.

Siège social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

BULLETIN D'INFORMATION ALDEN: modification du satellite EUTELSAT 5WA

V3



Le satellite EUTELSAT 5 West B remplace le satellite EUTELSAT 5 West A.
Sa mission : vous permettre de continuer à bénéficier de la meilleure qualité d'image partout où vous êtes sur la zone de réception.

Bienvenue à votre nouveau satellite !

Il fait 25 mètres d'envergure et pèse plus de 2 tonnes. Il est sur son orbite dans l'espace à la position 5° Ouest, à 36 000 kilomètres au-dessus de nos têtes. Lui, c'est EUTELSAT 5 West B, un satellite aux performances optimales opéré par le Groupe Eutelsat, auquel appartient FRANSAT.

Le satellite EUTELSAT 5 West B remplace le satellite EUTELSAT 5 West A, **cette phase n'est pas terminée.**

Un changement en toute sérénité.

Vous allez pouvoir continuer à profiter du meilleur de la télé sans avoir à vous soucier de quoi que ce soit: en effet, la transition entre EUTELSAT 5 West A (votre satellite actuel) et EUTELSAT 5 West B (votre nouveau satellite) se fera tout en douceur sans que vous vous en aperceviez.

Vous pouvez donc conserver les réglages de vos démodulateurs Satmatic HD Fransat Alden et de vos téléviseurs Satmatic AIO HD Alden, déjà programmés pour pointer vers 5° Ouest:

Les antennes Alden ainsi que les systèmes Skew GPS Alden continuent de fonctionner normalement, SANS modifications.

Quelles sont les solutions pour ceux qui se trouvent en dehors de la zone de réception ?


Les zones de couverture (footprints) renseignées sur internet sont théoriques, **des mesures in-situ seront nécessaires pour déterminer les performances maximales du satellite avec nos produits Alden.**

En attendant, et UNIQUEMENT pour ceux qui seraient en dehors de la footprint EUTELSAT 5 West B (par exemple au Portugal), voici les solutions Alden existantes:

- **Vous souhaitez bénéficier des chaînes TVBIS (carte non fournie) sur le satellite Hotbird.**
Pièce jointe n°1: "Changement de satellite sur un démodulateur Satmatic HD Fransat ou un TV AIO Satmatic HD"
- **Vous souhaitez bénéficier des bouquets Fransat sur EUTELSAT 5W et TNTSAT sur Astra 19.**
Pièce jointe n°2: "Utilisation d'un démodulateur TNTSAT HD avec un démodulateur Satmatic HD Fransat"
- **Vous souhaitez bénéficier des bouquets Fransat sur EUTELSAT 5W et TNTSAT sur Astra 19 avec votre TV AIO Satmatic HD.**
Pièce jointe n°3: "Utilisation d'un démodulateur TNTSAT HD avec un TV AIO Satmatic HD"

ALDEN

ALDEN S.A.S. 14 rue de Strasbourg 67230 HUTTENHEIM
Téléphone : +33(0)3 88 74 18 18
www.alden.fr / E-mail : info@alden.fr

 N° Indigo +33(0)820 025 525

0,12€/min

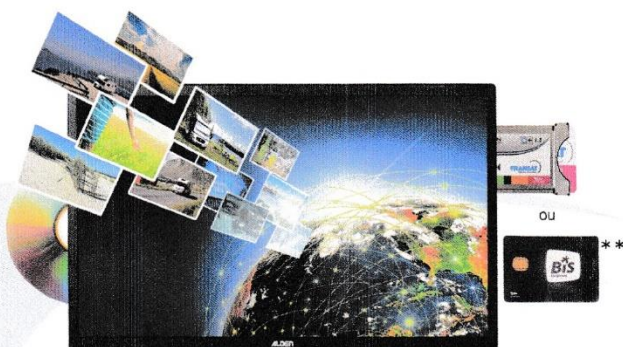
1/2

Pourquoi adopter nos solutions Alden All-In-One*?



Alden est le seul fabricant d'antennes satellites pour véhicules de loisirs à développer ses propres systèmes de réception certifiés tout-en-un, ce qui nous permet de vous offrir:

- le maximum de cohérence et de sécurité (toute l'installation est Alden),
- une ergonomie ultra-simple: Tout-en-Un(*) = un seul appareil, une seule alimentation, une seule télécommande,
- de la sérénité sur le long terme (fiabilité éprouvée et reconnue), et de maîtriser les éventuelles mises à jour logicielles via une clé USB ou via OTA ou grâce à une manipulation simple et rapide que chaque utilisateur peut effectuer lui-même.
- des mises à jour automatique de la liste des chaînes (pour les démodulateurs Satmatic HD FRANSAT et Satmatic HD TNTSAT)



TV Satmatic AIO DVD HD Multisat Wide Screen 178°

Existe en 18,5 22 et 24". Carte Fransat HD livrée de série pour recevoir les chaînes nationales gratuites de la TNT, France 3 Régions, chaînes thématiques, locales et radios et offres payantes (SFR et BIS TV) et d'avantage de chaînes en clair et cryptées (bouquets Belge, Suisse...) sur d'autres satellites, sous réserve de compatibilité avec le module CAM et la carte à puce.

Disponible en versions Multisat Automatique, Multisat Manu Bip et Auxiliaire.

** : carte non fournie, plus d'information disponible sur www.bis.tv



Démodulateur Satmatic-HD FRANSAT HD Multisat

Carte Fransat HD livrée de série pour recevoir les chaînes nationales gratuites de la TNT, France 3 Régions, chaînes thématiques, locales et radios et offres payantes (SFR et BIS TV). Disponible en versions Multisat Automatique, Multisat Manu Bip et Auxiliaire.



Nouveau Satmatic-HD TNTSAT HD (disponible avril 2020)

Carte TNTSAT HD livrée de série pour la réception des chaînes de la TNTSAT + accès aux chaînes en clair sur Astra 19 (dont chaînes en allemand). Sera disponible en versions Automatique, Manu Bip et Auxiliaire.



Pack GO-TO-TNTSAT HD (jusqu'à épuisement des stocks)

Carte TNTSAT HD livrée de série pour la réception des chaînes de la TNTSAT + accès aux chaînes en clair sur Astra 19 (dont chaînes en allemand). Disponible en versions Automatique, Manu Bip et Auxiliaire.

ALDEN

ALDEN S.A.S. 14 rue de Strasbourg 67230 HUTTENHEIM
Téléphone : +33(0)3 88 74 18 18
www.alden.fr / E-mail : info@alden.fr

N° Indigo +33(0)820 025 525

0,12€/min

2 / 2

Utilisation d'un démodulateur TNTSAT HD avec un démodulateur Satmatic HD Fransat

Pour bénéficier des bouquets Fransat sur EUTELSAT 5W et TNTSAT sur Astra 19.

31012020



Remarques: pour le démodulateur Satmatic HD Fransat, nécessite la version du logiciel 4.5 disponible à ce jour par USB. La mise à jour via OTA sera disponible dans quelques semaines.

1. Positionner l'interrupteur à l'arrière du démodulateur Satmatic HD Fransat sur ON.
Le switch HDMI doit être sur "Channel 1" (se référer au schéma ci-dessous pour le branchement des différents équipements).
Attendre le démarrage du produit.
2. Lorsque l'heure ou 00:00 s'affiche, allumer le démodulateur Satmatic HD Fransat avec la touche ROUGE marche/arrêt de la télécommande du démodulateur Satmatic HD Fransat.
Patienter jusqu'à l'affichage de l'écran d'accueil "antenne s'oriente": arrêter l'antenne en pressant sur une des touches directionnelles de la télécommande (▲, ►, ▼, ◀), le message "antenne stable" doit s'afficher.
3. Appuyer sur la touche verte de la télécommande pour sélectionner ASTRA 19E.

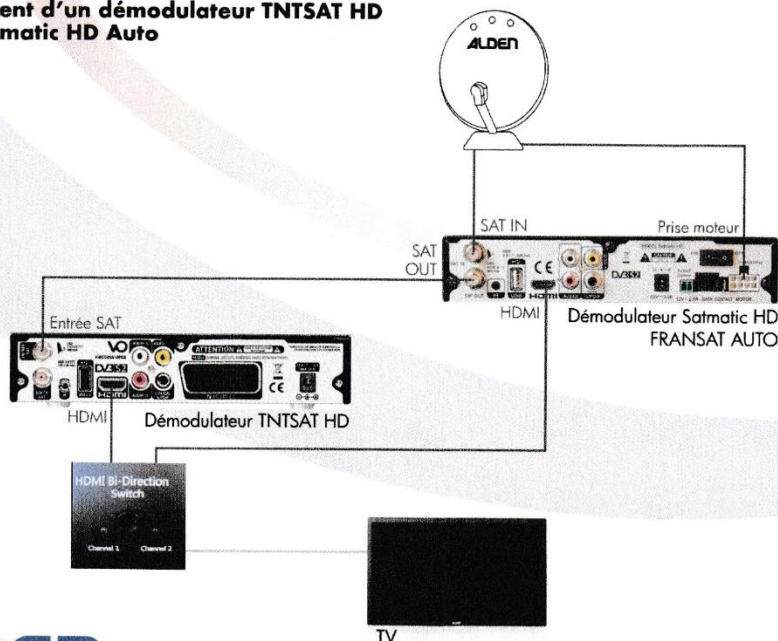


4. Patienter jusqu'à ce que l'antenne trouve le satellite ASTRA 19E puis appuyer sur la touche EXIT.
Les messages "Recherche de mise à jour", puis "Mauvais signal" s'affichent.
5. Appuyer sur la touche ROUGE marche/arrêt de la télécommande, puis faire OK sur la ligne "Non garder l'antenne dépliée" afin d'activer la sortie du signal vers le démodulateur TNTSAT.
6. Allumer le démodulateur TNTSAT HD puis sélectionner "Channel 2" sur le switch HDMI.

REMARQUE: Pour refermer l'antenne, mettre le switch HDMI en position "Channel 1", éteindre le démodulateur TNTSAT HD puis allumer le démodulateur SATMATIC, à l'affichage du bandeau de recherche appuyer sur la touche MARCHE/ARRET de la télécommande, sélectionner "Oui, replier l'antenne" et appuyer sur la touche OK.

REMARQUE : - bien veiller à ce que le démodulateur TNTSAT soit éteint avant de demander une fermeture d'antenne.
- le démodulateur Satmatic HD Fransat garde en mémoire le dernier satellite sélectionné.

Branchement d'un démodulateur TNTSAT HD sur un Satmatic HD Auto



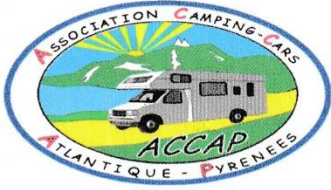
ALDEN

ALDEN S.A.S. 14 rue de Strasbourg 67230 HUTTENHEIM
Téléphone : +33(0)3 88 74 18 18
www.alden.fr / E-mail : info@alden.fr

N° Indigo +33(0)820 025 525

0,12€/min

PJ 2



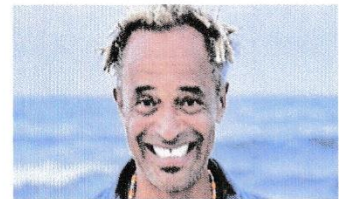
Festival de Confolens
Danses et Musiques du Monde

Sortie organisée par
Christiane et Daniel DRAUT
du 10 au 16 Août 2020
au Champ de foire à CONFOLENS

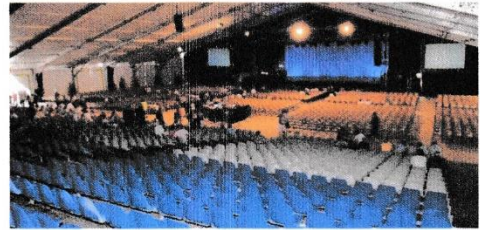
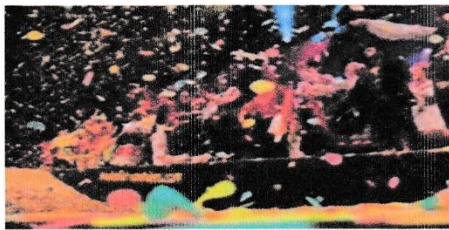
Pendant le 63^e festival, toute la ville est en ébullition. Du Théâtre des Ribières aux Arènes Crevelier, du Parc à la Place Henri Coursaget, en passant par la Folk'Auberge, la Guinguette et la Bodega, vous pouvez boire, voir, flâner, danser, manger, rencontrer, vous reposer, apprendre, écouter, rire ou encore chanter.

Lundi 10 Août – A 21h30 – Théâtre des Ribières

Au fil de sa musique, Yannick Noah rappelle que le bonheur n'est pas un vilain mot et chante une bouffée de liberté qui fait du bien. Il propose un album qui lui ressemble : un véritable hymne à la bienveillance. Optimiste engagé, il chante le nuancier du bonheur en nous tendant la main.



Mardi 11 Août : 21 heures : Gala d'ouverture du Festival sur le site des Ribières



Mercredi 12 Août : 21 heures - Soirée "50 ans du CIOFF®"

Au cœur de ses danses et de ses chants se niche l'âme d'un peuple, sa sagesse ancestrale, sa fierté et l'amour de son histoire. C'est afin de protéger, préserver et soutenir la différence dans le partage qu'Henri Coursaget a imaginé une organisation internationale de passionnés : le CIOFF (Conseil International des Organisations de Festivals de Folklore). 50 ans plus tard, cette ONG reconnue par l'UNESCO permet aux festivals et leur public d'avoir accès à la richesse des traditions populaires tout à travers le monde.

Jeudi 13 Août – 15 heures – Horizons du Monde ---- 21 heures : Groupe Folklorique



Depuis 60 ans, Confolens danse. Notre ensemble folklorique Lo Gerbo Baudo, incontournable pilier et fierté du festival, porte haut les traditions populaires de la Charente Limousine, faisant revivre, pour des générations d'enfants du pays, la mémoire de cette terre. Cette soirée leur est offerte, en la compagnie de leurs amis du monde entier, pour célébrer six décennies d'excellence et de partages.

Vendredi 14 Août : Journée « Haute en Couleurs »

Une journée sous le signe de la jeunesse et de la fête Color Run, nuit en fête et feu d'artifice



Samedi 15 Août : 20 heures – 2 heures : Théâtre des Ribières

Passer une soirée qui s'annonce festive et en très bonne compagnie avec dans l'ordre :

- le groupe folk normand le plus alternatif MES SOULIERS SONT ROUGES,*
- les marins-musiciens morbihannais du groupe SOLDAT LOUIS,*
- le groupe folk festif auvergnat WAZOO.*



Dimanche 16 Août 2020 – Panorama de Clôture

Un magnifique bouquet final déploie tous les plus chatoyants échos de cette semaine de fête. Les au revoir sont si doux quand ils s'expriment en musique, et nous continuons d'en fredonner les mélodies bien longtemps après que nos amis soient repartis dans leurs contrées lointaines. C'est une conversation sans fin, celle de la paix, qui continuera de danser dans nos cœurs.

Lundi 17 Août 2020 : Fin de la sortie



***Inscriptions avant le 30 Juin 2020 (confirmation par Tél. / SMS / Mail)
Toutes les commodités : eau – électricité – vidange sont gratuites***

Nombre de camping-cars : minimum = 10 CC ----- maximum = 30 CC

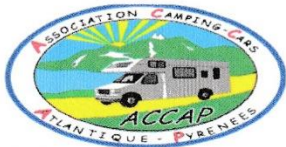
***- Inscription et renseignements : M. ou Mme DRAUT, Daniel et Christiane
12 Port du Mas
33230 ABZAC***

Tél : 05 57 69 74 90 --- Mobile : 06 09 90 73 73 --- Mail : daniel.draut@gmail.com

Prix de la sortie : - Frais de participation = 15 € par personne

Forfait Pass Festival = 130 € par personne

Sortie ouverte à tous les Adhérents de la FFACCC



**CONTRAT DE VENTE
BULLETIN D'INSCRIPTION**



Nom de la sortie : 63° FESTIVAL DE CONFOLENS
Organisé par Christiane et Daniel DRAUT
du 10 au 16 Août 2020

Nom : _____ **Prénom :** _____ **N° d'Adhérent :** _____
Nom : _____ **Prénom :** _____ **Club :** _____
 Nb de personnes : _____ dont : Adulte (s) et Enfants (moins de 12 ans) – Première sortie : Non Oui
Adresse : _____ **Code Postal :** _____ **Ville :** _____
 Tél. fixe : _____ Portable : _____
Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :
 e-mail : _____ @ _____ **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Marque C.C. : _____ Long. : _____ Hauteur : _____ Poids : _____ Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur : _____

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salle de réunion, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

***Les voyages ou sorties sont établis Conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / séjour	NBR/ Pers.	Montant
Frais d'organisation par Adulte et enfant de plus de 12 ans	15 €		
Forfait comprenant toutes prestations définies au programme			
Option 1 : Pass Festivalier	130 €		
Option 2 :			
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
 Avant le : **30 Juin 2020**
 Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCAP
 Nb de C.C. mini : **10**
 Nb de C.C. maxi : **30**
 Inscription et renseignements :
 M. et Mme : **DRAUT, Daniel et Christiane**
 Adresse : 12 Le Port du Mas
 C.P. : **33230** Ville : **ABZAC**
 Tél. Fixe : 05 57 69 74 90
 Portable : 06 09 90 73 73
 e-mail : daniel.draut@gmail.com

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances {annulations et rapatriement} etc..)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui Non

Si OUI, Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par Internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

[<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>]

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI Lesquelles :

Madame : NON OUI Lesquelles :

Autres personnes : NON OUI Lesquelles

Le :

A :

Signature de l'Adhérent

Tarif 2019 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M. ou Mme _____ agis pour moi-même et ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 10 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du Club définissant le programme ou au verso de ce document ou tout autre endroit à indiquer) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 € , de 30 à 21 jours 10 % du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50 % du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
 Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur L'adhésion au Club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre Club de la FFACCC Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.
 Associations d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de TOULOUSE bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC N° IMO75100284 / Assurance MACIF N° 15195976

Le

A

Signature du Club

Nom –Prénom du signataire

[retourner un double au participant]

FFACCC – siège social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton - 92240 MALAKOFF

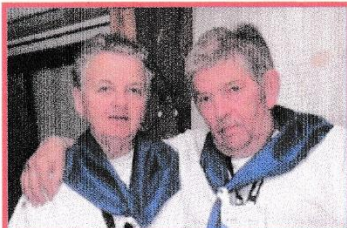
CIRCUIT FRANCHE-COMTÉ ET DÉPARTEMENT DE L'AIN

du jeudi 07 mai 2020 15h00 au jeudi 21 mai 2020

Contact :

Jacqueline et Jean-Claude Longuépée

☎ 06 70 80 29 63



Lieu, coordonnées

Le jeudi 7 mai 2020.

à partir de 15h avenue de la Miotte
90000 Belfort.

Données G.P.S. :

N 47° 38' 31" ; E 6° 51' 57"

Jeudi 07 mai 2020:

Direction Belfort, **15H00** : début des arrivées (avenue de la Miotte, GPS : N 47° 38' 31" / E 6° 51' 57").

18H00 : briefing.

Nuit sur place au camping.

Vendredi 08 mai 2020:

Matin : visite avec guide de la Citadelle avec le Lion.

Après-midi : visite libre de la ville.

Nuit au camping.

Prévoir les vidanges et les pleins, plus de services avant le camping de Lons-le-Saunier



Samedi 09 mai 2020:

09h00 : départ pour Morteau (87 km, prévoir 2H30 de route).

14H00 (à partir) : visite du musée de l'Horlogerie.
Soirée : nuit sur place, stationnement sur le parking réservé par l'Office de Tourisme. Pas de services.
Option : restaurant « Le Chaudron ».

Dimanche 10 mai 2020:

08H00 : départ pour Salins-les-Bains. Heure de départ impérative pour une visite de la Grande Saline. (73 km, GPS : N 46° 56' 14,86" / E 5° 52' 37,94").

10H15 : début de la visite guidée.

13H00 : départ pour Arc-et-Senans (16 km).

14H00 : début de la visite guidée de la Saline Royale d'Arc (environ 03H00, GPS : N 47° 1' 57,09" / E 5° 46' 50,81").

Stationnement, nuit à Arc-et-Senans (3 rue de Saulniers 25610 Arc-et-Senans (GPS : N 47° 2' 3,11" / E 5° 46' 56,38").

Normalement pas de services mais en cas d'urgence, aire de camping-cars avec services payants (2€ avec jeton à prendre à la Mairie ou à Maxi Marché).

Plus de vidanges avant Lons-le-Saunier, soit le **19 mai au camping**. Si besoin de vidanges, possibilité 4,6 rue de Préval (GPS : N 46° 55' 56,99" / E 5° 52' 45,08").

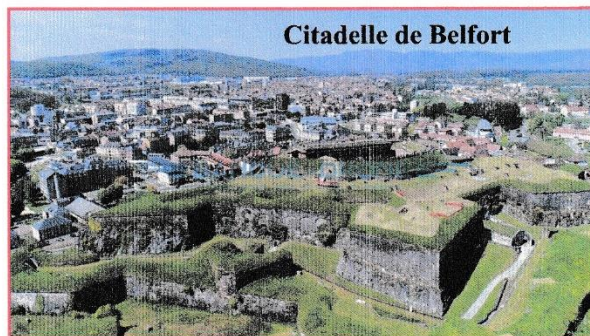
Lundi 11 mai 2020:

Départ pour Arbois (17 km)

Stationnement parking « ATAC » 11, rue de Besançon 39600 Arbois (profiter de l'amabilité du Directeur qui nous prête son parking pendant une nuit pour faire vos achats dans ce centre commercial, MERCI à vous).

14H00 : visite du musée Pasteur.

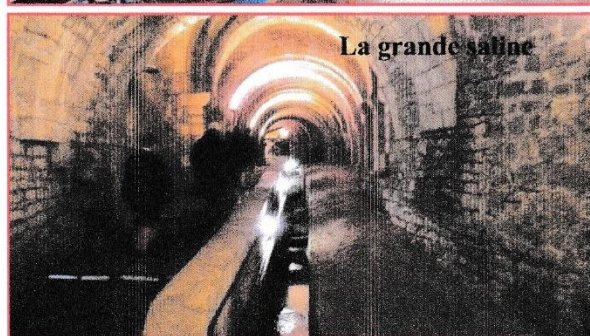
Nuit sur parking, pas de services.



Citadelle de Belfort



Musée de l'horlogerie



La grande saline

Mardi 12 mai 2020:

Départ pour Lons-le-Saunier (54 km).
 Arrivée au camping « La Marjorie » (GPS : N 46° 41' 03,75" / E 5° 34' 06,88") (tel : 03.84.24.26.94).
Après-midi : visite du musée de « la Vache Qui Rit », 1 km à pied.
 Option : restaurant « La Germandrée ».
Nuit au camping.

Mercredi 13 mai 2020:

Départ pour Saint Cyr-sur-Menthon (72 km).
Déjeuner dans les camping-cars.
 Visite du Musée de la Bresse et d'une ferme d'exception.
Nuit : pas de stationnement sur place, celui-ci se fera à Bourg-en-Bresse (23 km) près du Monastère de Brou.
 Aire de services en cas de besoin à Bourg-en-Bresse (GPS : N 46° 12' 32,75" / E 5° 14' 20,5").

Jeudi 14 mai 2020:

Matinée libre.
Après-midi : visite guidée des quartiers anciens de la cité burgienne (1H30).
Nuit sur place.

Vendredi 15 mai 2020:

09H00 : visite commentée de l'Eglise de Brou (1h30), ensuite visite libre du musée des Beaux-Arts (45 mn).
Après-midi : départ pour Chatillon-sur-Chalaronne (25 km).
Nuit : camping du Vieux Moulin (GPS : N 46° 05' 59,11" / E 4° 57' 44,24").

Samedi 16 mai 2020:

Matin : visite de la cité de Chatillon-sur-Chalaronne (marché sous les halles).
Midi : déjeuner dans un restaurant (option)
Après-midi (vers 16H15) : visite du musée du train miniature..
Nuit au camping

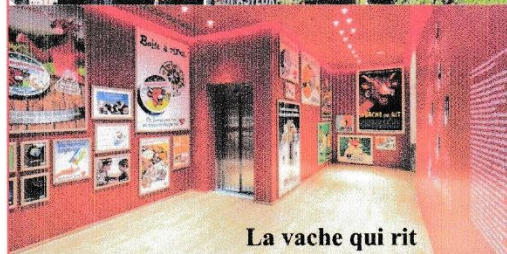
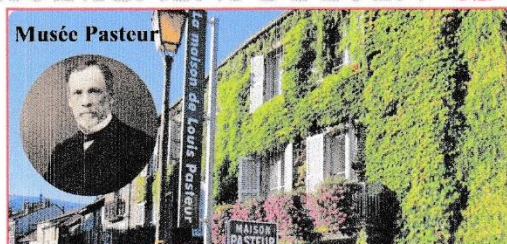
Dimanche 17 mai 2020:

Départ vers Ars-sur-Formans (19 km).
Déjeuner libre.
 Visite de la Cité du Saint Curé d'Ars avec guide de l'Office de Tourisme, stationnement sur la place communale (GPS : N 45° 59' 34,84" / E 4° 49' 16,25").
Fin d'après-midi : départ pour Villars-les-Dombes (19 km).
Nuit : stationnement à Villars-les-Dombes.

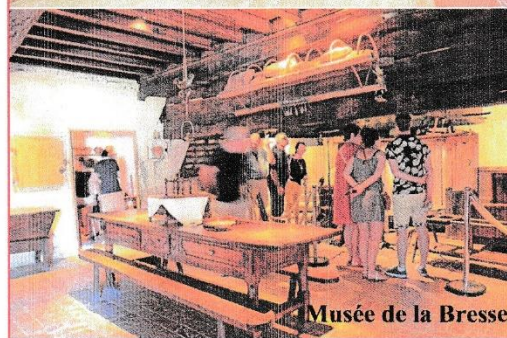
Pas de services.

Lundi 18 mai 2020:

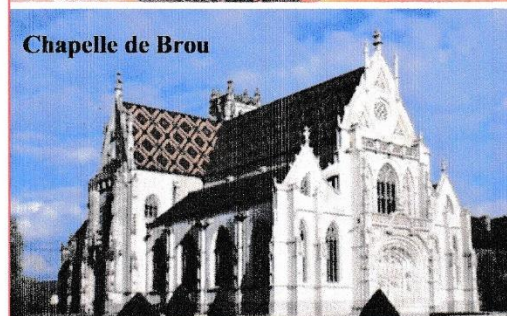
Visite du parc ornithologique : découverte de plus de 2500 oiseaux.
Après-midi : spectacle époustoufflant des oiseaux en vol (selon la météo)
Midi : vous déjeunez soit à titre personnel au restaurant, soit dans les camping-cars. Pour bénéficier d'un repas au restaurant pour 25€, il faut un minimum de 20 personnes.
Soir : retour au camping de Pont-de-l'Ain (29 km, GPS : N 46° 02' 47,87" / E 5° 20' 39,63").



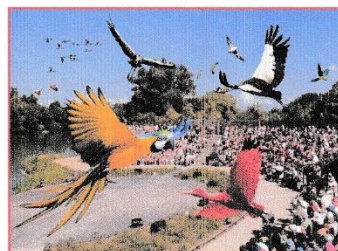
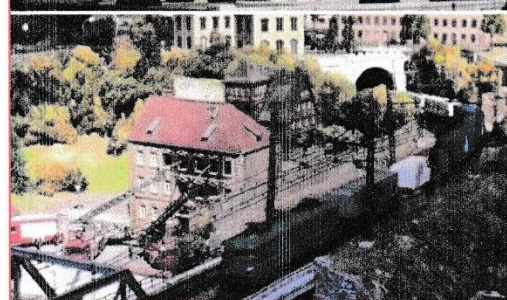
La vache qui rit



Musée de la Bresse



Chapelle de Brou





La bonneterie

Mardi 19 mai 2020:

08H00 : départ pour Jujurieux (8 km), visite guidée de la Bonneterie (18 rue Claude Joseph Bonnet GPS : N 46°02'32,80"/ E 5°24'36,73"). **Déjeuner** dans les camping-cars.

Après-midi : visite de l'Abbaye de Ambronay (6 km, GPS : N 46° 02' 47,87"/ E 5° 20' 39,63").

Soir : retour au camping de Pont-de-l'Ain (GPS : N 46° 02' 47,87"/ E 5° 20' 39,63").

Mercredi 20 mai

Départ vers la ferme auberge du Colombier 2098 route de Colombier 01560 Vernoux (56 km, GPS N 46° 28' 53,87"/ E 5° 05' 00,95").

Repas de clôture avec animation folklorique, chants, danses. Vous pourrez aussi entrer dans la danse. Nuit sur place.

Jeudi 21 mai : Fin de sortie, BON RETOUR À TOUS.

INFOS PRATIQUES :

Nombre minimum 15 camping-cars, maximum 20 camping-cars.

Prix par personne 258,00 €.

En option : repas restaurant Le Chaudron (9 mai à midi) 27,00 € par personne.

repas restaurant Le Germandrée (12 mai à midi) 27,00 € par personne.

repas restaurant (16 mai à midi) 28,00 € par personne.



Quelle distance doit être respectée entre deux véhicules qui stationnent côté à côté? C'est la question que nous a posée Monique, camping-cariste. Elle séjournait sur une aire d'accueil des Saisies (en Savoie), à deux mètres du camping-car voisin, lorsque les gendarmes lui ont demandé de se rapprocher...

Pouvez-vous me dire s'il existe une loi pour l'écartement entre camping-cars lorsque nous sommes garés? J'ai eu un problème avec des gendarmes qui me demandaient de me coller à mon voisin alors qu'il y avait 2 mètres entre nous. Nous étions sur une aire de camping-car aux Saisies. Il n'y avait aucun marquage. J'ai dit au gendarme que la loi nous obligeait à nous éloigner les uns des autres, mais avais-je raison? Nous n'avons pas été verbalisé, cependant, je voulais savoir s'il y avait un règlement pour la fois prochaine. Car nous obliger de nous mettre les uns sur les autres, pas trop pour nous... En plus en cas d'incendie, il y a grand danger, surtout avec nos bouteilles de gaz.



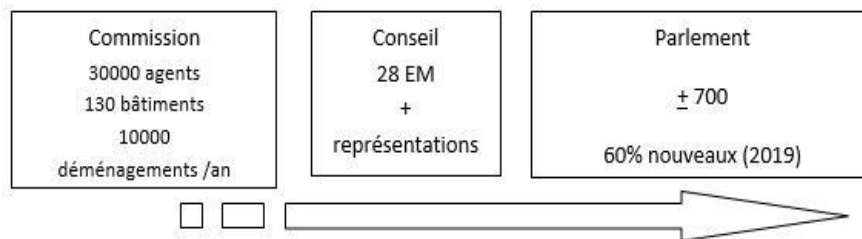
Plan

1. Vue d'ensemble et fonctionnement des Institutions
2. Nos demandes
3. Le Registre de Lobbying
4. La communication
5. Les feuilles de route
6. Actions en cours
7. Planning
8. Décisions

Les institutions européennes

La commission est gardienne des traités.
Elle conçoit et met en route les décisions du Conseil.
Le Conseil approuve les projets (ou les refuse, les retouche, les annule).
Le Parlement (idem, après accord du Conseil).
Certaines matières font l'objet de codécisions entre Conseil et Parlement.

Visibilité et transparence



Ficm

+30000 lobbyistes répartis en 11800 entités autonomes ou liées

Fonctionnement Feuilles de route

De la Consultation à la Décision : c'est le travail des Comités (les Services : Unité, Direction, Inter-DG, Comitologie)
La Communication Alertes par courriels (Commission, selon les marques d'intérêt) et Notifications / semaine (Parlement)
+ 200 / semaine

Les demandes de la FICM

1. Harmonisation du permis de conduire B et du poids total autorisé en charge (PTAC) à 4.5 tonnes pour les Motor-Homes.
2. Révision du permis C1 pour en retirer épreuves "professionnelles" et contrôle médical.
3. Normalisation de la signalisation routière et de la réglementation pour les Motor-Homes.
4. Assurer aux Motor-Homes les libertés de circulation et de stationnement.
5. Uniformisation de la tarification et de la réglementation appliquées aux Motor-Homes par les sociétés d'autoroute.
6. Alignement des dispositifs visant l'accès aux différentes zones environnementales de l'Europe et l'Eco-vignette pour les Motor-Homes.
8. En tant qu'association de consommateurs, la FICM souhaite un meilleur encadrement des pratiques commerciales des constructeurs et distributeurs de Motor-Homes ainsi qu'une harmonisation des normes d'homologation des véhicules

Inscription au Registre de Transparence

(Conformité au Code de Conduite du lobbying UE)

Nos marques d'intérêt

Action pour le climat
Affaires institutionnelles
Agriculture et développement rural
Communication
Consommateurs
Économie et société numériques
Energie
Entreprises et industrie
Environnement
Frontières et sécurité
Marché unique
Politique régionale

Recherche et innovation
Réseaux transeuropéens
Santé publique
Transports

Paiements mobiles sûrs et sécurisés

Cet ensemble de domaines nous permet d'explorer l'entièreté du cycle de travail des Institutions :
Le Workflow standard (enchaînement des phases de travail)

La F.I.C.M. et les Institutions européennes (Déc 2019) suite

Autre contact

A l'invitation de [l'UEF](#), exposé du 24/07/2019 sur les Défis de l'Europe.
Ces défis sont Institutionnels, Technologiques et Communicationnels.
L'accent sera mis sur une série de malentendus.

Actions en cours

Dans le cadre du Programme Horizon Europe 2021-2027
Financement non bouclé) 27/08/2019

Notification de la Commission : consultation **contributive** de l'Unité Energie sur l'Hydrogène propre.
Clôturée ! 10/09/2019

Notification de la Commission : consultation **contributive** sur les permis de conduire.
Clôturée ! Lettres à l'ADAC, à l'ÖAMTC et à l'ECF. 11/10/2019

Notifications de la Commission :

- 1.Consultation **règlement** Partenariat Hydrogène propre
Suggestion FICM : priorité au Diesel, partenariat groupe ciblé (FICM).
 - 2.Consultation **règlement** Partenariat Réseaux et Services Intelligents.
 - 3.Consultation **règlement** Partenariat Véhicules Autonomes et Sûrs.
 - 4.Consultation **règlement** Partenariat Technologies numériques «Clé » sûres et souveraines (KDT).
- FICM : examen des contributeurs et contacts pour partenariats. Ex. : Bosch pour KDT. Voir S. Orth.

Planning

Consultations à venir : Permis de conduire - suggestions réglementations 2020 Q2 (trimestre 2)
Concertation avec ADAC, ÖAMTC et ECF.

Ajouter : règles de stationnement, d'homologation nationales, les LEZ

Actions FICM :

Niveau UE : suivi des notifications
Identification des services Permis

Demande d'accréditation à la Commission (3 personnes en deux temps 1 + 2)
Niveau Partenariat : suivi ADAC, ÖAMTC et ECF à haut niveau
Suivi Bosch (Advanced Engineering) et autres éventuels

Contacts de terrain : 2020 Q1 - rencontres au Service Permis avec ADAC, ÖAMTC et ECF
Dossier PERMIS de la FICM :
Rassembler infos nationales sur

1. Les réglementations
2. Les normes d'homologation
3. Les règles de stationnement
4. Les zones environnementales

Décisions

Immédiat	Attendre feedback ADAC, ÖAMTC, ECF ou lettre à haut niveau ou Vœux 2020
Equipe de soutien EU:	Actuellement 3 (Didier Verriest, Jean-Pierre Dupont, Siegfried Orth) Contact avec délégués FICM de chaque Fédération nationale Assurer la communication multilingue (français, anglais, allemand, etc...)
2020 Q2	Réglementations (support de Philippe Babault, et des fédérations nationales) Gérer planning Euro CC vs consultation UE sur les PERMIS (réglementations) Contact de terrain avec « les services » - reconnaissance des CC par Eurostat! En solo : janvier, février Avec partenaires : ADAC, ÖAMTC, mars à Bruxelles
Communication :	Les revues CC en Europe : l'opération PERMIS est notre fil d'Ariane! Obtenir le contact avec les Clubs automobiles européens Les motiver à se joindre à nous (« l'Union fait la force »)
Stratégie	Rejoindre les intérêts de gros partenaires

Marcel Vanden Clooster

Chargé de Mission auprès des Institutions européennes

**Association
Les Amis Du PAIN
Mr Alain Boisseau
10 Rte De Gravelle
24350 Mensignac**



32ème Fête Du Pain A MENSIGNAC

Comme chaque année, les amis du Pain organisent leur traditionnelle Fête du Pain à Mensignac. De nombreuses animations feront de ce village du Périgord blanc la meilleure idée de sortie familiale en Dordogne.

Le SAMEDI 11 JUILLET LOTO GEANT A 20h45

Avec UNE VOITURE A GAGNER

**Sur place 18h RESTAURATION - BUVETTE
RESERVER VOS PLACES AUPRES DE VOTRE RESPONSABLE.**



FORFAIT CAMPING CARS TARIF 110€ PAR PERS.

- DIM 12 JUILLET: 9h30 Randonnée Pédestre Gratuit

12h REMISE DES FORFAITS - 12h30 APERITIF & REPAS CHAMPETRE

15h CONCOURS De BELOTE 10€ Par Pers. NOMBREUX LOTS..EMPLACEMENT TARIF 5€

POUR LA MAIRIE

POUR LA DUREE DE LA FETE

- LUNDI 13 JUILLET: REPAS MIDI ET SOIR

AVEC SPECTACLE EN SOIREE GRATUIT Avec la COMPAGNIE PERICARD

& DIDIER GUSTIN SUIVI D'UN FEU D'ARTIFICE.....

RESTAURATION

AVEC 10 PLATS

AUX CHOIX

- MARDI 14 JUILLET: REPAS MIDI (VEAU A LA BROCHE) ET SOIR

AVEC PLACE CONCERT CARRE D'OR CLAUDIO CAPEO SUIVI D'UN FEU D'ARTIFICE...

DURANT CES 2 JOURS... TOUT EST GRATUIT

DANS LE VILLAGE

MAGASIN SPAR

RAYON BOUCHERIE

STATION SERVICE

ANIMATIONS DIVERSES - VIDE GRENIER - BANDAS
THE DANSANT - BAL DISCO - MANEGES GRATUITS Etc...

BAPTEME DE L'AIR EN MONTGOLFIERE (PAYANT RESERV. AU 0768643907)

RENSEIGNEMENTS OU RESERVATION AU 0675688648

SORTIES 2020

Avant la Fête du Pain, nous vous proposons les sorties ci-dessous :

Jeudi 9 Juillet **Départ 8H30**

Le matin : Vélorail (à assistance électrique) en Périgord vert, ballade de 14Km.

Déjeuner à définir.

L'après-midi : Visite et découverte d'un des plus beaux villages de France « Saint Jean de Côte et son Château ».

Retour Mensignac.

Vendredi 10 Juillet **Départ 8H30**

Le matin : Visite des Jardins de l'Imaginaire.

Déjeuner à la Ferme Auberge.

L'après-midi : Visite du musée du chocolat.
Ballade à bord du « Le VEZERE », 40 minutes de détente au fil de l'eau et du temps.

Retour Mensignac.

FORFAIT 2 SORTIES : 110.00 € par personne (visites et déjeuners compris, chèques à l'ordre des « amis de pain »).

-
- * Responsable : Jean Claude 06 75 68 86 48 (contact bénévole)
 - * Réponse souhaitée avant le **15 mai 2020** pour une meilleure organisation, avec règlement (chèques à l'ordre des **AMIS DU PAIN**, encaissement en juillet 2020).
 - * Forfait Taxe de séjour pour la semaine (5 €, chèque à l'ordre du **Trésor Public**).
 - * Mercredi 8 juillet : Arrivée des camping-cars.

Associations

Inscrivez un mot qui constituera le lien (un rapport de sens, de famille, de conséquence...) entre les quatorze entrées. Le nombre de tirets correspond aux lettres à inscrire.

- 1 HUÎTRE
PARC
ATTRACTION
- 2 M _ N _ _ E
CHEVAL
- 3 C _ _ _ _ O _
WESTERN
- 4 D _ _ I _ _ N _ _
VOYAGEUR
- 5 _ _ _ I _ E
DÉPART
- 6 _ _ _ X
FILET
- 7 _ A _ _ N
GARDIEN
- 8 A _ _ _
AILES
- 9 O _ _ _ _ U
HIRONDELLE
- 10 P _ _ _ _ _ S
SAISON
- 11 _ _ _ T R _
VIVALDI
- 12 _ _ O _ O _ _ S _ _
RIEU
- 13 _ _ D R _

La belle Italienne

Guillaume est tombé sous le charme d'une jeune Florentine. Il aimerait savoir son âge. Coquette, elle lui dit : « Prends trois fois mon âge de dans trois ans, retire trois fois mon âge d'il y a trois ans et tu connaîtras mon âge exact. Quel âge a-t-elle ?

Coin-coin

Deux canards se trouvent devant 1 canard, 2 canards se trouvent derrière 1 canard et 1 canard est au milieu.

Combien de canard y a-t-il en tout ?

Les quatre cadrans

Quatre horloges indiquent respectivement les heures suivantes : 14h30, 15h00, 14h50 et 14h20.

L'une d'elle avance de 20 minutes, une autre retarde de 10 minutes, une s'est arrêtée, une seule est à la bonne heure.

Qu'elle heure est-il ?

Joyeux anniversaire les nains !

Blanche Neige a eu sept nains qui sont tous bizarrement nés un 7 juillet.

Chaque année, pour leur anniversaire, elle offre à chacun un gâteau avec autant de bougies qu'il a d'années.

Simplet, le plus jeune, se souvient qu'il y a cinq ans, il y avait au total deux fois moins de bougies que cette année.

Combien de bougies seront allumées cette année ?

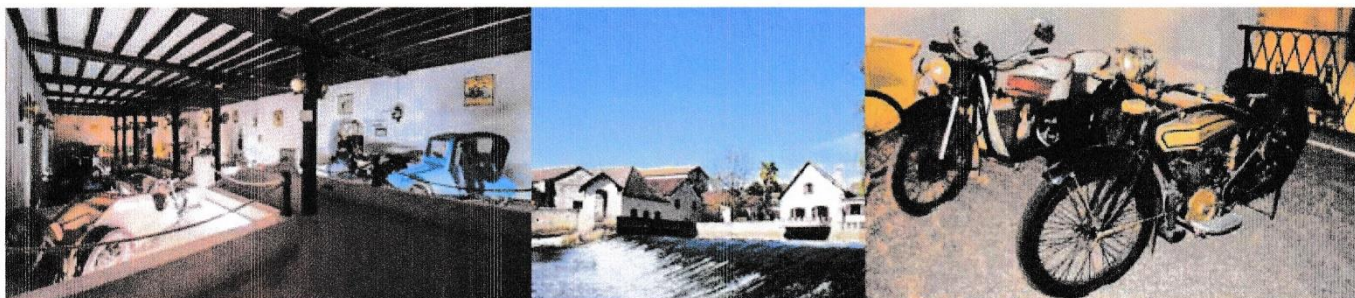
PÉRIODES & HORAIRES D'OUVERTURE

Ouvert du 1^{er} samedi d'Avril au dernier dimanche de septembre inclus.

Avril, Mai, Juin : du mercredi au dimanche (+ Lundi de Pâques & Lundi de Pentecôte) - de 10h à 19h

Juillet, Août : Tous les jours - de 10h à 19h

Septembre : du mercredi au dimanche - de 10h à 18h



MUSÉE MAURICE DUFRESNE

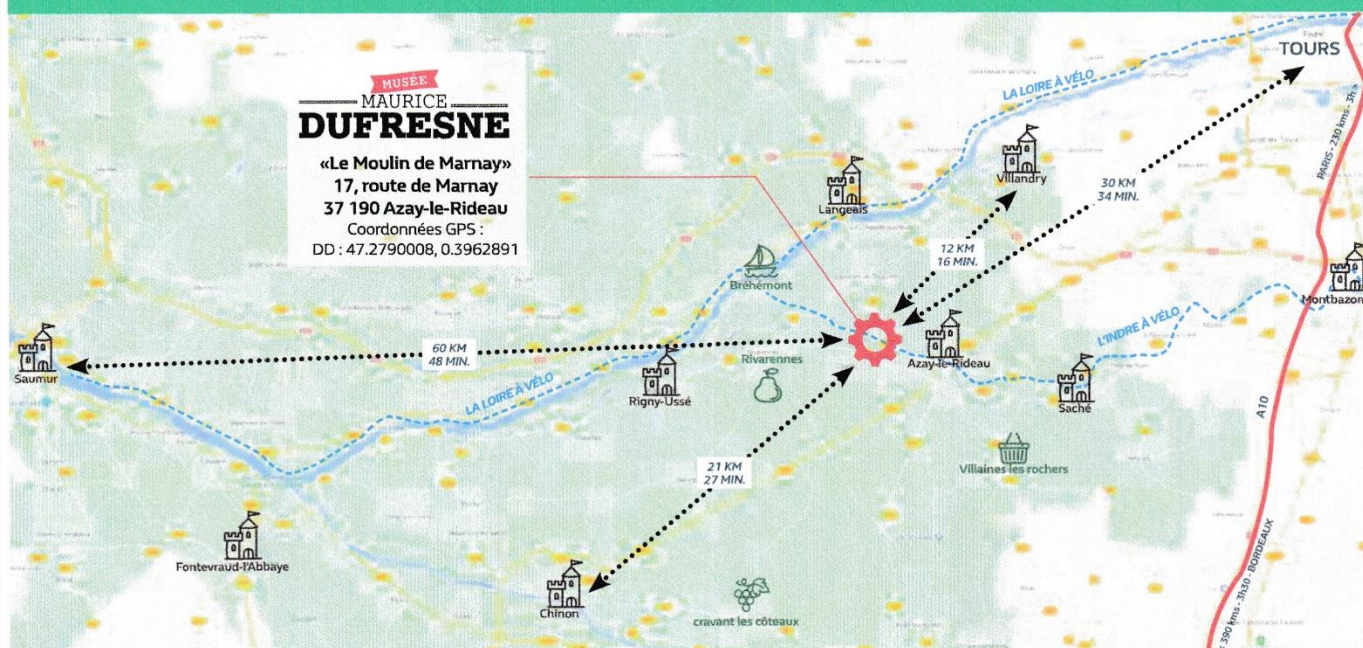
«Le Moulin de Marnay» - 17, route de Marnay - 37 190 Azay-le-Rideau

Tél : 02 47 45 36 18 - resa@musee-dufresne.com

www.musee-dufresne.com



MUSÉE MAURICE DUFRESNE : ENTRE DEUX CHÂTEAUX, LE DÉTOUR INSOLITE DE L'OUEST TOURAINE



Coin-coin : 3 canards en file indienne.

La belle italienne : 18 ans.

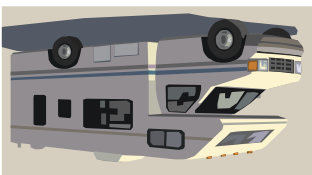
Soit S la somme des âges des 7 nains, c'est-à-dire le nombre de bougies qu'il faut allumer. Comme Simplet est le plus petit, c'est aussi le dernier (Blanche Neige n'a donc eu aucun autre nain ces cinq dernières années) : il y a cinq ans tous les nains avaient donc un âge inférieur de 5 ans, ce qui fait $5 \times 7 = 35$ bougies en moins. D'où $S - 35 = S : 2$ et $S = 70$.

Joyeux anniversaire les nains : 70 bougies.

Les quatre cadrans : il est 14h30.



		moyen									difficile								
6	5	3	2	9	1	4	7	8	4	1	3	6	9	5	8	7	2		
7	9	4	5	8	6	3	1	2	7	5	9	8	1	2	6	3	4		
8	2	1	4	7	3	9	6	5	2	6	8	3	4	7	9	5	1		
2	3	9	6	5	4	1	8	7	5	4	7	1	8	9	2	6	3		
4	8	6	7	1	9	2	5	3	8	9	1	2	3	6	7	4	5		
5	1	7	3	2	8	6	4	9	3	2	6	7	5	4	1	8	9		
9	7	5	1	6	2	8	3	4	6	8	5	9	2	3	4	1	7		
3	6	2	8	4	7	5	9	1	9	7	4	5	6	1	3	2	8		
1	4	8	9	3	5	7	2	6	1	3	2	4	7	8	5	9	6		



Réponses



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Conformément à l'article L.211-18, la FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pomperiez 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multi garantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de

frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat. Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade ou de ses pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents, ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

Conformément à l'article L.211-14, en cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation. Sauf pourcentages et/ou montants précisés spécifiquement au contrat de vente, ils s'appliquent tels que mentionnés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage.

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

Toute mention au contrat prévaut sur les conditions précitées.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant le départ. Le minimum est de 10 camping-cars ; Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situation particulière

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie. Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Mise à Jour le 05/072018



Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars

Indépendant ou en Club, la FFACCC est à vos côtés



Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars

Secrétariat

3 rue Danton Espace Danton 1^{er} étage

92240 MALAKOFF

Tel : 0800 800 158 (N° Vert Gratuit)

Affiliée à la FICM